



Pour vous inscrire au sein de l'Institut Charles Péguy (ICP), il y a lieu d'entreprendre une série de démarches administratives. Il est donc important que vous vous y preniez à temps. Nous vous conseillons de démarrer le processus au moins 5 mois avant la rentrée académique.

La procédure d'inscription au sein de l'ICP se fait donc en plusieurs étapes (5) :

1. ÉQUIVALENCE DE VOTRE DIPLÔME ACTUEL

Avant d'entamer votre dossier d'inscription chez nous, vous devez obtenir une équivalence de votre titre d'études secondaires étranger (baccalauréat ou autre diplôme de fin d'études secondaires). Cette équivalence est à retirer auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire. Sans cette dernière, les étudiant(e)s étranger(e)s ne peuvent malheureusement pas s'inscrire dans notre Institut.

Plusieurs méthodes s'offrent à vous pour introduire votre demande.

- Si vous êtes en Belgique, vous pouvez vous rendre au Bureau des Equivalences (uniquement sur rendez-vous) : 4 Rue Courtois, 1000 Bruxelles – 0032.2.690/ 86.86
- Vous pouvez également procéder par courrier en envoyant votre demande à l'adresse postale du Bureau des Equivalences : 1 Rue A. Lavalée, 1080 Bruxelles.

Attention: si vous n'êtes pas en Belgique, notez que cette procédure risque de prendre du temps. Nous vous conseillons alors de suivre la méthode expliquée dans le point suivant (formulaire en ligne).

Vous pouvez également mandater une personne de confiance pour qu'elle fasse les démarches à votre place. Cette personne devra alors être en possession de votre diplôme d'enseignement secondaire **original**.

- Vous pouvez aussi introduire votre demande via le formulaire en ligne qui se trouve sur ce site internet : <http://www.equivalences.cfwb.be/>
Cliquez sur "enseignement secondaire", ensuite dans "contact". Vous y trouverez le lien du formulaire.

Attention : selon le service des équivalences de l'enseignement obligatoire, vous devez introduire votre demande pour le 15 juillet 2022 au plus tard. Or, l'ICP vous demandera d'effectuer votre première démarche administrative (étape suivante) avant le 15 juin 2022.

Dès lors, nous vous conseillons, dans la mesure du possible, d'introduire votre demande d'équivalence de diplôme courant avril ou mai au plus tard (tenant compte que la durée du traitement des demandes varie entre 1 et 3 mois).



2. INTRODUIRE VOTRE DEMANDE D'ADMISSION AUPRÈS DE NOTRE INSTITUT

Une fois que vous avez obtenu votre équivalence de diplôme, vous pouvez mettre en route votre demande d'admission en nous faisant parvenir votre dossier via l'adresse mail suivante : info@charlespeguy.be.

Votre dossier doit contenir les éléments suivants :

- Votre équivalence de diplôme ;
- Une lettre de motivation manuscrite : pourquoi souhaitez-vous entreprendre des études de Tourism, Hotel ou Event Management ? (toute candidature dont la lettre de motivation ne sera pas écrite de la main-même du candidat sera rejetée) ;
- Le relevé détaillé de vos notes de dernière année d'études secondaires (l'année académique de l'obtention de votre diplôme d'études secondaires) ;
- Une copie de votre carte d'identité nationale ;
- Un extrait d'acte de naissance ;
- 4 photos d'identité (scan ok, les originaux vous seront demandés quand vous serez en Belgique).

Dès que vous recevez un mail de notre part vous informant que votre dossier est complet, et donc que votre candidature est acceptée, vous pouvez passer à l'étape suivante.

Attention : afin d'être dans les temps pour l'obtention de votre visa, il vous est vivement recommandé d'entamer votre demande d'admission auprès de notre établissement AVANT le 15 mai 2022.

Merci de prendre en compte les congés annuels du secrétariat de l'Institut Charles Péguy qui auront lieu du 15 juillet au 15 août 2022.

3. INSCRIPTION PROVISOIRE

Avant de vous transmettre l'attestation d'inscription provisoire, il vous est demandé de verser la totalité du minerval de la 1^{ère} année, à savoir : 4.100 € sur le compte de l'ICP.

Ce versement se fait uniquement par virement bancaire :

Nom de la banque : ING

Au nom de : Institut Charles Péguy

BE48 3100 1476 7227 – BIC : BBRUBEBB

Communication : NOM et Prénom de l'étudiant.

Dès que nous recevons le paiement, nous vous ferons parvenir **l'attestation PROVISOIRE d'inscription** qui vous permettra de procéder à votre demande de visa d'études.



4. DEMANDE DE VISA

Avec votre attestation provisoire, vous pouvez faire votre demande de visa. Pour obtenir ce dernier, il vous sera demandé d'avoir un garant financier. Merci de noter que l'ICP ne prendra jamais ce rôle de garant financier en charge.

Attention : si votre demande de visa se voit refusée, deux possibilités s'offrent à vous :

- Soit repousser votre inscription pour la rentrée académique suivante, à savoir en janvier 2023 (depuis cette année, l'ICP a mis en place une rentrée décalée) ;
- Soit, demander le remboursement du minerval sachant que l'Institut se donne le droit de garder 900 € de frais de dossier.

Attention : le remboursement pourra se faire sous 2 conditions :

- Nous envoyer par courrier l'attestation provisoire d'inscription ORIGINALE que vous aurez reçu de notre part ;
- Nous envoyer par mail la preuve de refus de visa par un document provenant de l'ambassade ou du consulat belge de votre pays d'origine.

5. INSCRIPTION FINALE

Une fois que votre visa est obtenu et que vous êtes arrivé(e) en Belgique, il vous est demandé de vous rendre dans nos bureaux et ce, afin de finaliser votre inscription le plus rapidement possible. Cette finalisation consiste tout simplement à compléter et signer votre contrat d'inscription.

Lors de votre venue, merci d'apporter vos 4 photos d'identité ainsi que le résultat de votre test de langue en anglais (plus d'informations à ce sujet vous seront communiquées par mail une fois votre candidature acceptée).



INFORMATIONS IMPORTANTE

- Pour des raisons pédagogiques, **l'étudiant(e) ne sera pas admis chez nous au-delà du 21 octobre 2022**. En effet, il est important que celui-ci ou celle-ci ait le temps de se mettre en ordre au niveau des cours et de s'intégrer dans sa classe. Nous estimons que, passé cette date, avec les éventuels examens hors session, le blocus qui approche (aux alentours du 20 décembre), ainsi que la session d'examens de janvier, l'étudiant(e) n'aura pas le temps de se mettre en ordre. Et ceci risque fortement d'impacter négativement son année scolaire. Aucune dérogation ne sera accordée, sauf cas exceptionnel. C'est pourquoi il est important d'entamer les démarches administratives le plus tôt possible.
- Comme indiqué plus haut, en cas de refus de visa, l'Institut vous remboursera le minerval déjà payé (et ce, uniquement avec un document justificatif de ce refus) à l'exception de 900 € de frais de dossier.
- Même si le minerval est payé, **l'inscription au sein de l'ICP ne sera validé qu'une fois le contrat d'inscription complété et signé**. Cela se fait dans nos bureaux, dès que l'étudiant(e) est en Belgique.
- **Le secrétariat est fermé du 15 juillet au 15 août 2022.**
- La rentrée académique aura lieu le : 19 septembre 2022

CONSEIL

- Commencez à rechercher un logement (kot, appart, collocation, ...) au plus tôt afin de pouvoir en trouver un proche de l'Institut.